

Politique en matière de droits de l'homme du Groupe Suntory

La mission du Groupe Suntory est d'« Inspirer l'éclat de la vie, en créant des expériences riches pour les personnes, en harmonie avec la nature », afin de contribuer à une société prospère.

Le Groupe Suntory reconnaît qu'il peut directement ou indirectement affecter les droits de l'homme dans le cadre de ses activités commerciales. C'est pourquoi, afin de respecter les droits de l'homme de toutes les personnes impliquées dans ses activités commerciales, la présente Politique en matière de droits de l'homme du Groupe Suntory (ci-après, « la présente Politique ») promouvra nos efforts pour respecter les droits de l'homme.

1. Idée principale

En tant que membre de la société, le Groupe Suntory reconnaît l'importance du respect des droits de l'homme dans l'ensemble de ses activités commerciales. Conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), qui servent de cadre de mise en œuvre, nous respectons les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays ou région dans lequel/laquelle nous opérons ; nous respectons les normes internationales en matière de conduite ; et nous respectons entièrement les principes des droits de l'homme internationaux suivants. En tant qu'entreprise signataire du Pacte mondial des Nations unies, nous en soutenons et respectons également les dix principes.

- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises internationales
- Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises internationales et la politique sociale et Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail

2. Champ d'application

Le Groupe Suntory applique la présente politique à l'ensemble des cadres et collaborateurs du Groupe Suntory. Nous demandons également à l'ensemble des partenaires commerciaux impliqués dans nos produits et services de comprendre et de respecter la présente politique.

3. Responsabilité pour le respect des droits de l'homme

Le Groupe Suntory met tout en œuvre pour ne pas attenter aux droits de l'homme de toute personne impliquée dans ses activités commerciales, et prend les mesures appropriées pour corriger tout impact négatif sur les droits de l'homme, prenant ainsi ses responsabilités pour le respect des droits de l'homme afin d'établir une chaîne logistique durable.

4. Diligence raisonnable et recours

Le Groupe Suntory établira un système de diligence raisonnable des droits de l'homme, identifiera son potentiel impact négatif sur les droits de l'homme et fera en sorte de prévenir et d'atténuer lesdits effets négatifs. En outre, s'il apparaît clairement que l'une de ses activités commerciales a directement eu des impacts négatifs sur les droits de l'homme, ou si des effets négatifs indirects via des relations commerciales apparaissent clairement, le Groupe Suntory initiera un dialogue basé sur les normes internationales via les procédures appropriées.

5. Divulgateion

Le Groupe Suntory divulguera la progression et les résultats de ses efforts pour respecter les droits de l'homme sur son site Web, etc.

6. Dialogue

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique, le Groupe Suntory est conseillé par des experts indépendants et initiera diligemment un dialogue et une consultation avec les parties prenantes.

7. Éducation et formation

Le Groupe Suntory fournit l'éducation et la formation appropriées à l'ensemble des cadres et collaborateurs afin d'intégrer la présente politique à l'ensemble des activités commerciales et de l'appliquer efficacement.

8. Agent responsable

Le Groupe Suntory désignera l'agent responsable de la mise en œuvre de la présente politique et de son efficacité.

9. Thèmes importants concernant les droits de l'homme

L'objectif du Groupe Suntory est de former un groupe gratifiant, qui respecte la diversité et les droits de l'homme et qui traite les points suivants comme des thèmes essentiels en matière de respect des droits de l'homme conformément aux Code d'éthique professionnelle du Groupe Suntory.

- **Travail des enfants et travail forcé**

Nous interdisons formellement le recours au travail des enfants ou aux autres pratiques de travail illégales dans l'ensemble de nos activités.

- **Discrimination et harcèlement**

Nous respecterons les droits et personnalités de chaque individu et nous supprimerons toute discrimination et tout harcèlement basé(e) sur des motifs tels que l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la nationalité ou l'origine sociale, la propriété, la naissance, la langue ou le handicap pour créer un lieu de travail au sein duquel tout le monde est traité de manière équitable. En cas de découverte d'une infraction aux droits de l'homme, Suntory y répondra immédiatement et de manière appropriée et s'assurera d'en prévenir toute récurrence tout en protégeant la confidentialité des parties concernées.

- **Liberté d'association**

Nous respecterons les droits fondamentaux de nos collaborateurs en matière de liberté d'association et de négociation collective.

- **Lieux de travail respectueux des collaborateurs**

Nous promouvons des modes de travail favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de nos collaborateurs tout en créant un lieu de travail permettant à chaque personne de travailler en toute sécurité, de manière sûre et avec enthousiasme et de façon saine mentalement et physiquement.

- **Lieux de travail ouverts d'esprit**

Nous favoriserons un lieu de travail ouvert d'esprit qui respecte les croyances, les valeurs et la diversité des uns et des autres et au sein duquel chaque collaborateur peut sincèrement s'exprimer et donner son avis. Nous établirons également des relations coopératives fondées sur l'unité via la communication active au sein du Groupe Suntory.

- **Persévérance et développement**

Nous permettrons le développement des individus en favorisant chez chacun un sentiment de fierté et de responsabilité envers le travail, afin que tous les collaborateurs puissent persévérer indépendamment pour atteindre leurs objectifs.

Établi le : 10 juillet 2019
Suntory Holdings Ltd.

PDG
Takeshi Niinami

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration de Suntory Holdings